

# Étude économique de la République tchèque, 2008

**L'économie  
risque-t-elle  
la surchauffe ?**

**Que fait le  
gouvernement pour  
assurer la viabilité  
budgétaire ?**

**Les réformes du  
système de santé et  
de retraite sont-elles  
suffisantes ?**

**Comment inciter  
au travail ?**

**Comment tirer  
davantage parti de  
la mondialisation ?**

**Pour plus  
d'informations**

**Références**

**Où nous contacter ?**

## Résumé

La vigoureuse croissance que la République tchèque connaît depuis quelques années est encourageante et les risques qui entourent l'inflation sous-jacente sont maîtrisables. Plusieurs problèmes se posent néanmoins. Ce qui est le plus important, c'est d'assurer la viabilité budgétaire par une réforme des finances publiques, de façon que l'économie puisse mieux faire face au vieillissement de la population. Les réformes suivantes devraient être mises en œuvre :

- **Un ciblage plus ambitieux du déficit**, se doublant d'une amélioration de la budgétisation de l'administration centrale et du Cadre de dépenses à moyen terme.
- **Une nouvelle action dans le secteur de la santé**. Les mesures envisagées marquent un progrès, mais devraient être étudiées de plus près. L'enjeu ultime de la réforme est la définition, très délicate, de la couverture du système public de santé dans le contexte de possibilités de traitement qui ne cessent de se multiplier.
- **Un nouveau relèvement de l'âge de la retraite** et une décision finale sur une plus ample réforme des retraites.
- **Le suivi de la récente réforme fiscale**. Il faudrait mettre en œuvre les plans de simplification de la législation fiscale et envisager une réduction des avantages fiscaux et des autres aides en faveur de la propriété de logements.

L'accélération de la croissance atténué le problème ancien du chômage structurel. De fait, le risque est maintenant que les contraintes qui s'exercent au niveau de l'offre de main-d'œuvre freinent le développement économique. Il faut renforcer l'incitation au travail et la valorisation du capital humain grâce à un large éventail de mesures :

- **Améliorer la situation générale sur le marché du travail**, notamment en modifiant encore le dosage de la fiscalité afin d'alléger les charges qui pèsent sur le travail et en réformant les règles de préavis et d'indemnisation du licenciement. Il faudrait faciliter le travail à temps partiel et les autres types d'emploi atypique, essentiellement en éliminant les obstacles dans ce domaine. Les subventions directes ne devraient être utilisées que très parcimonieusement.

*Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la République tchèque pour 2008. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.*

- **Aider les parents à concilier travail et vie de famille.** Il faudrait réduire le congé parental, consacrer plus de ressources aux aides en faveur des services d'accueil de l'enfance et améliorer les incitations en termes d'impôts et de prestations sociales en faveur des ménages qui ont des enfants.
- **Encourager les travailleurs âgés à poursuivre leur activité,** non seulement en relevant l'âge normal de la retraite, mais aussi en modifiant de nouveau la réglementation applicable en cas de retraite ou avant ou après l'âge normal.
- **Réformer encore le système éducatif.** Dans les écoles secondaires, il faudrait élargir l'accès aux cursus qui ouvrent la voie à l'enseignement supérieur et développer l'évaluation comparative des établissements scolaires et des élèves. Il conviendrait d'envisager des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur.

La forte croissance des industries manufacturières exportatrices est l'un des principaux moteurs du développement économique tchèque. Pour tirer le meilleur parti de la mondialisation, il faut prendre des mesures du type de celles qui contribuent d'une façon générale à la croissance. Il faudrait cependant mener plusieurs actions prioritaires afin de remédier à une série de goulets d'étranglement et de défaillances des marchés :

- **Faire en sorte que les incitations à l'investissement soient économiquement justifiées,** en surveillant soigneusement et en ajustant les dispositifs en vigueur.
- **Réformer la politique de l'immigration pour exploiter les possibilités** qu'offre une mobilité internationale croissante des travailleurs, afin de remédier aux pénuries qui commencent à se manifester.
- **Veiller à la qualité des infrastructures de transport** par une utilisation efficace des financements de l'UE, la mise en place de partenariats public/privé et la suppression effective des obstacles à l'entrée sur le marché du fret ferroviaire.
- **Aider les « pôles de croissance »** en éliminant les goulets d'étranglement dans les infrastructures locales et régionales, en particulier dans la région pragoise. ■

### L'économie risque-t-elle la surchauffe ?

L'économie tchèque bénéficie d'une croissance en nette accélération – en moyenne, le PIB réel a augmenté de plus de 6 % entre 2005 et 2007 et les tensions sur le marché du travail se sont sensiblement accentuées. Une poussée d'inflation ampute actuellement les dépenses de consommation en termes réels, mais la croissance du PIB devrait être de l'ordre de 4½ % en 2008, puis atteindre environ 5 % en 2009, niveau proche du potentiel. L'amélioration de la performance économique s'appuie sur les industries manufacturières exportatrices, à la faveur d'une participation de plus en plus étroite aux chaînes internationales de production. Les conséquences de la mondialisation pour l'économie tchèque font l'objet d'un examen approfondi dans la présente Synthèse.

Jusqu'à présent, il n'y a guère de signes de surchauffe. L'inflation tendancielle reste modérée et l'écart de production est assez faible. Malgré tout, la hausse des prix à la consommation s'accélère actuellement à cause d'une série de mesures, dont l'augmentation du taux réduit de TVA et des droits d'accise sur le tabac. Comme dans les autres pays, l'évolution des marchés des produits alimentaires et du pétrole a aussi fait monter les prix à la consommation. La crainte que ces mesures et les pressions du marché alimentent l'inflation tendancielle a contribué à une phase de relèvement des taux directeurs par la Banque centrale depuis le milieu de 2007. De plus, l'évolution des taux d'intérêt à l'étranger a influé sur la politique monétaire car les fluctuations du taux de change se répercutent fortement sur les prix à la consommation en République tchèque. La réduction d'un point de l'objectif d'inflation, ramené à 2 % avec une marge de tolérance de  $\pm 1$  point pour janvier 2010, devient également utile pour la fixation des taux et la stabilisation des anticipations inflationnistes.

Le nouvel objectif d'inflation cadre en outre davantage avec le taux probable d'inflation nécessaire pour remplir les conditions exigées par le traité de Maastricht pour l'entrée dans la zone euro. Sous le précédent gouvernement, l'échéance fixée pour l'entrée n'a pu être tenue et le gouvernement actuel n'a pas déterminé de nouvelle date. C'est maintenant 2012 qui est l'année la plus proche où pourrait avoir lieu l'entrée dans la zone euro. Les critères de Maastricht paraissent pouvoir être respectés à cette date, mais les principaux dirigeants considèrent qu'un alignement bien plus étroit sur la zone euro est nécessaire et que de nouvelles réformes s'imposent avant l'entrée. Dans ce dossier, il est difficile de soupeser les avantages et les inconvénients. En tout cas, il est important que le rapport annuel préparé conjointement par le ministère des Finances et la Banque centrale et approuvé par le gouvernement continue d'évaluer objectivement le degré d'alignement et que la décision sur l'entrée prenne dûment en compte l'évolution des coûts et avantages au fil du temps. ■

### Que fait le gouvernement pour assurer la viabilité budgétaire ?

Une coalition de centre-droit est entrée en fonctions au début de 2007 après plusieurs mois d'une impasse politique ouverte par des élections générales de 2006. Jusqu'à présent, la principale réalisation économique de ce gouvernement est l'ensemble de réformes adoptées l'an dernier, mais de nombreuses réformes destinées à stimuler la croissance sont prévues. Comme pour les gouvernements tchèques précédents, il faut souvent beaucoup de temps pour dégager un accord au sein de la coalition. De plus, faire adopter les mesures par le parlement se révèle très ardu, puisque la coalition ne dispose que d'une faible majorité. En

conséquence, bon nombre de ces nouvelles réformes sont incertaines, même si elles sont appelées à améliorer la performance économique tchèque à long terme.

L'enjeu primordial est d'assurer la viabilité budgétaire par une réduction du déficit au moyen de réformes. Il faut prêter attention aux procédures budgétaires afin d'accroître l'efficacité des dépenses et la discipline dans ce domaine. En outre, les systèmes de santé et de retraite doivent être réformés en prévision des pressions qui s'exerceront à l'avenir sur les dépenses du fait du vieillissement. Selon les prévisions démographiques des Nations Unies, la population connaîtra deux phases de vieillissement accéléré au cours de la première moitié de ce siècle. La première débutera dès 2012 pour prendre fin au début des années 2020 et l'autre interviendra entre le milieu de la décennie 2030 et 2050 environ. Selon les calculs de la Commission européenne, à politiques inchangées, les pressions supplémentaires sur les dépenses représenteront près de 7 % du PIB en 2050, niveau comptant parmi les plus élevés dans l'Union européenne. Pour faire face à ces défis à moyen et long terme, il faut non seulement des réformes dans les secteurs qui se rattachent au vieillissement, mais aussi des gains d'efficacité dans d'autres secteurs des dépenses. Plusieurs des mesures que le gouvernement a prises vont dans cette direction.

Le rythme rapide de croissance offrait une excellente occasion de réduire le déficit et de mener à bien les réformes structurelles, mais ni le gouvernement précédent, ni celui actuellement au pouvoir n'ont pleinement exploité cette occasion. Les objectifs de déficit des administrations publiques (exprimés en pourcentage du PIB) ne contribuent pas suffisamment à une politique budgétaire responsable. En réalité, le gouvernement actuel s'en tient jusqu'à présent aux objectifs qui avaient été fixés à un moment où les perspectives de croissance étaient moins favorables. Le cadre de dépenses à moyen terme, qui comporte des plafonds de dépenses nominales, régit en principe les dépenses. À cet égard, si le gouvernement respecte les plafonds actuels, il est probable que les déficits seront bien inférieurs aux objectifs (malgré les risques liés aux réductions d'impôts directs prévues pour 2009 et 2010). Le danger est que, comme cela s'est produit dans le passé, les responsables choisissent d'ignorer le cadre de dépenses et se bornent à atteindre les objectifs de déficit, assez facilement réalisables au demeurant. *Il faudrait donc fixer des objectifs de déficit plus ambitieux en s'engageant à tirer parti des évolutions économiques positives pour ajuster la trajectoire de consolidation, au lieu de dilapider les gains par des dépenses supplémentaires.*

Le gouvernement s'efforce à juste titre de remédier aux difficultés de maîtrise budgétaire que soulèvent les fonds de réserve de grande dimension en partie contrôlés par les principaux ministères, qui se sont accumulés à la faveur d'une réglementation libérale du report des crédits non dépensés. Une publication novatrice, les Perspectives budgétaires, éclaire les questions de fond et les aspects techniques. En outre, des améliorations ont été apportées au compte général qui est censé couvrir uniquement les dépenses diverses (« chapitre général du Trésor »). Un engagement politique est indispensable pour améliorer encore la budgétisation de l'administration centrale. Cela devrait se traduire concrètement par de nouvelles réformes :

- Avant tout, il faudrait examiner de façon plus approfondie les plans de dépenses au cours de la phase préparatoire, soumettre au Parlement des documents

budgétaires plus transparents et utiliser davantage la budgétisation par programme. Et il devrait y avoir moins de possibilités de dépenses électoralistes au cours de la phase parlementaire de la procédure budgétaire.

- *Il faudrait envisager d'améliorer le Cadre de dépenses à moyen terme.* Le fonctionnement de ce dispositif de plafonnement glissant des dépenses sur trois ans depuis son introduction en 2004 montre que des améliorations seraient possibles. Mais surtout, il serait utile de renforcer l'application des plafonds de dépenses, par exemple grâce à un contrôle politique et public plus rigoureux et à l'imposition de sanctions en cas de dépassement. On pourrait aussi envisager de formuler autrement le plafonnement des dépenses.

Un impôt uniforme sur le revenu des personnes physiques de 15 % (équivalent à 23 % pour une base-type, voir ci-après) est en place depuis janvier, au lieu d'un barème à quatre taux (de 12 à 32 %). Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les hauts revenus qui ont été les principaux gagnants. Les bas revenus ont profité de leur côté d'un allègement de la charge fiscale moyenne du fait d'un net relèvement de l'abattement à la base. Les autorités tchèques ont introduit cet impôt uniforme pour qu'il ait des effets structurels bénéfiques sur les comportements économiques en lissant l'imposition effective. On peut s'interroger néanmoins sur deux éléments des réformes fiscales :

- Les réformes ont introduit un plafonnement de l'assiette des cotisations de sécurité sociale, fixée au quadruple du salaire moyen. Cela a amplifié les avantages de la réforme fiscale pour les hauts revenus. Bien que ces plafonds soient pratiqués dans de nombreux pays, leur bien-fondé dans le contexte d'un taux d'imposition uniforme est plus discutable, parce qu'ils introduisent dans le barème de l'impôt marginal une discontinuité qu'on cherche précisément à éviter.
- Pour que le taux nominal soit aussi faible que possible, on a élargi la base d'imposition, qui comprend désormais les cotisations sociales salariales et patronales. Une telle base d'imposition « super-brute » est inhabituelle. En fait, aucun autre pays de l'OCDE n'a adopté ce système. En théorie, il ne crée pas d'importantes distorsions, mais il n'offre pas non plus d'avantages substantiels.

L'impôt uniforme et le plafonnement des cotisations sociales se sont doublés d'une diminution de l'impôt sur les sociétés. En 2010, le taux de cet impôt sera de 19 %, soit 5 points de moins que son niveau actuel. Les moins-values de recettes qui en découlent sont compensées par une hausse du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée et un relèvement massif des droits d'accise sur les cigarettes. En ce qui concerne les plans futurs, le gouvernement se propose judicieusement de remédier à l'inutile complexité de la législation fiscale par sa refonte complète. *Il faudrait en outre réduire progressivement les aides dont bénéficient la propriété de logements et les opérations de rénovation ;* à tous égards, soit l'impôt est très faible, soit les aides sont substantielles. Globalement, la réforme fiscale a judicieusement resserré l'écart entre l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés, tout en accordant plus de poids à la fiscalité indirecte par rapport à la fiscalité directe. *Un nouveau resserrement des taux de TVA pourrait être envisagé, ce qui permettrait de mieux ajuster le dosage fiscal.* À l'heure actuelle, comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, les différences de taux de TVA obéissent à des préoccupations sociales. Or, le système de protection sociale est plus adapté pour

répondre à ces préoccupations. Étant donné que de nombreuses modifications ont été apportées simultanément aux impôts et aux transferts, il convient d'en suivre de près l'impact sur l'efficacité et la distribution du revenu. ■

### Les réformes du système de santé et de retraite sont-elles suffisantes ?

Faire en sorte que le système de santé réponde aux exigences du vieillissement de la population est l'un des principaux enjeux pour assurer la viabilité des finances publiques. Une faible participation financière des patients a été introduite dans une première phase de réforme, initiative qui avait été préconisée dans une évaluation antérieure de l'OCDE et qui devrait aider à freiner la consommation de services de santé. En principe, un système à assureurs multiples vise à une prestation efficace par négociation du coût et de la qualité des services entre les assureurs et les prestataires. Une deuxième phase de réforme est actuellement en discussion au sein de la coalition gouvernementale, qui s'oriente dans cette direction. L'élément central de cette réforme consiste à stimuler la recherche de bénéfices par les organismes d'assurance en les transformant en sociétés par actions, ce qui les inciterait davantage à améliorer leur rapport coût/efficacité. Cette action se doublerait d'une série d'autres mesures : une meilleure définition des services de santé de base, la mise en place d'une autorité sectorielle de régulation, l'élargissement des options pour les produits d'assurance et l'instauration d'un mécanisme de « restitution », par lequel une partie des bénéfices des assureurs serait rétrocédée aux assurés. Cette seconde phase de réforme pourrait renforcer sensiblement la concurrence en termes de qualité et de coût des services. Toutefois, l'expérience dans la zone de l'OCDE est jusqu'à présent limitée en ce qui concerne ce type de réformes. Il faut prêter une attention particulière aux éléments suivants :

- *Prendre garde aux comportements indésirables des assureurs.* Il faut surveiller l'écroulement, car la réforme pourrait fort bien amplifier ce phénomène. De plus, il convient de faciliter le changement d'assureur. Il faudrait aussi éviter les conflits d'intérêts entre les associés de la société anonyme.
- *Surveiller de près la réaction des prestataires à la réforme.* Les prestataires pourront avoir un monopole local dans plusieurs régions, auquel cas améliorer les incitations des assureurs ne sera probablement guère bénéfique sur le plan de l'efficacité. Les autorités réglementaires devront également faire en sorte que l'intensification de la concurrence entre prestataires ne nuise pas à la qualité des soins. Cela exigera de meilleurs systèmes d'information sur les performances des prestataires.
- *Poursuivre les travaux sur les services à inclure dans l'assurance maladie de base.* La deuxième phase de la réforme vise à mieux définir l'éventail des services de santé couverts par le régime d'assurance maladie. Mais de nouvelles actions sont nécessaires pour restreindre l'éventail des services couverts ou intégrer d'autres sources de financement dans le système public (par exemple en étendant la participation financière des patients), sachant qu'on se trouve dans un contexte de vieillissement de la population et de multiplication des possibilités de traitement.

Sur le plan de la viabilité budgétaire, il faut aussi veiller à ce que le système de retraite puisse faire face au vieillissement de la population. Le problème immédiat est celui de l'âge de la retraite. Un relèvement progressif est en cours jusqu'à la fin des années 2010 ; l'âge de la retraite sera alors de 63 ans pour les hommes et de

59/63 ans pour les femmes (selon le nombre d'enfants qu'elles auront élevés). À en juger par toutes les prévisions démographiques plausibles, en rester à cet âge de la retraite se traduira par un lourd déficit du système public de retraite. Il est donc très important de mettre en œuvre les réformes paramétriques envisagées qui comportent un relèvement de l'âge de la retraite.

Il faudra prendre prochainement une décision finale sur de nouvelles mesures de réforme de la pension de vieillesse. Le système actuel par répartition s'attache à assurer une pension de retraite de base via une formule extrêmement redistributive. Sa viabilité est assurée tant qu'on procédera aux ajustements paramétriques qui s'imposent, notamment pour l'âge de la retraite. Mais une réforme est nécessaire surtout si l'on juge qu'il faut un lien plus étroit entre les cotisations et la pension servie. Une solution possible, actuellement en discussion, consiste à créer un système à cotisations définies, une fraction des cotisations de retraite étant affectée à des organismes privés de retraite, comme c'est déjà le cas en Slovaquie, en Hongrie et en Pologne. Il faut examiner les conséquences en termes de déficit transitoire. La création d'un système à cotisations définies par démembrement du système de répartition entraîne des complications budgétaires, car les cotisations diminuent immédiatement, mais les économies sur le service des pensions ne commencent à se faire sentir que lorsque les premiers bénéficiaires du nouveau système prennent leur retraite. En outre, les règles d'affiliation sont fondamentales quant aux conséquences budgétaires et microéconomiques de la création d'un système à cotisations définies par démembrement du système par répartition. Il faudrait envisager une affiliation obligatoire qui éliminerait progressivement la répartition intégrale, au lieu de laisser le choix aux générations futures entre les deux systèmes, comme c'est le cas dans la proposition actuelle. Offrir un choix permanent risque d'alourdir la dépense publique car les contributeurs nets changeront probablement de régime tandis que les bénéficiaires nets en resteront intégralement au système de répartition.

L'épargne-retraite volontaire (pensions du troisième pilier) est couramment pratiquée, mais le montant constitué par épargnant est faible. En effet, en raison de la conjonction d'une subvention directe et d'un avantage fiscal, l'épargne est attrayante jusqu'à un certain point, mais au-delà son rendement est faible. Il faudrait modifier la réglementation de l'épargne-retraite privée, et en particulier la règle restrictive selon laquelle le rendement annuel pour l'assuré ne peut être négatif. En outre, il conviendrait d'évaluer avec soin la subvention et l'allègement fiscal. La meilleure solution serait de faire en sorte que la réforme de la réglementation rende l'épargne attrayante sans subvention.

La réforme des dépenses publiques va au-delà du système de santé et des régimes de retraite. On s'efforce actuellement de réaliser des économies sur les prestations sociales, en partie pour récupérer les fortes hausses accordées un peu avant les élections générales de 2006. Cela s'est en partie traduit par une plus grande latitude dans l'indexation des prestations sociales. Certes, on crée ainsi des possibilités d'économies budgétaires, mais sans pour autant atténuer le risque de pressions politiques allant dans le sens de hausses injustifiées. Au total, il faudrait envisager en définitive un dispositif approprié d'indexation automatique complète. On a également réalisé des économies en reportant l'application des lois sur l'assurance-accidents du travail et l'assurance-maladie. En vertu de la loi

sur l'assurance-maladie, l'employeur rémunère les 14 premiers jours de congé de maladie en contrepartie d'une réduction des charges sociales. Bien qu'un délai de carence de trois jours ait été instauré dans l'intervalle, *il ne faudrait pas reporter encore l'application des 14 jours, car mettre à la charge de l'employeur le paiement des indemnités de maladie pendant un certain délai est un très bon moyen de lutter contre les arrêts de travail abusifs.*

En ce qui concerne l'administration publique, il faut aller plus loin pour favoriser les gains d'efficacité par des réductions d'effectifs, en particulier parce qu'elles pourront être facilement absorbées par le marché du travail, qui se trouve actuellement dans une situation favorable. La mesure qui a été prise récemment pour réaliser des économies en limitant les crédits affectés aux rémunérations pour 2008-10 est encourageante, mais il est trop tôt pour évaluer ses résultats. En outre, vu les amples possibilités de financement de l'UE, il faudrait simplifier l'administration des crédits budgétaires et compenser la décentralisation par une communication plus efficace et par la mise en commun de l'expertise administrative. ■

### Comment inciter au travail ?

Pour augmenter le potentiel de croissance, le deuxième enjeu essentiel est celui de l'amélioration de l'offre potentielle de main-d'œuvre et des niveaux de qualification de la population d'âge actif. Le rythme rapide de croissance atténue un problème ancien de chômage structurel extrêmement différencié d'une région à l'autre. Mais il crée aussi un nouveau problème : il faut veiller à ce que l'offre de main-d'œuvre et de qualifications puisse soutenir un rythme plus rapide de développement économique. Ce qui est primordial, c'est de mettre en place les conditions adéquates pour le marché du travail en général. Comme on l'a vu précédemment, les réformes fiscales vont dans la bonne direction, en transférant sur l'impôt indirect une partie de la charge fiscale qui pesait sur le travail. En outre, les autorités prévoient de renforcer le dispositif d'activation au sein du système de sécurité sociale et de réformer l'indemnisation du chômage. Dans les autres domaines, il faudrait :

- *Aller au-delà de l'élimination judicieuse de certaines restrictions de la législation du travail en déréglementant davantage.* Au minimum, il faudrait lier à l'ancienneté le délai de préavis et l'indemnisation du licenciement, de telle sorte que ces dispositions soient plus souples pour les travailleurs à faible ancienneté dans l'emploi.
- *Envisager une libéralisation complète du marché immobilier locatif.* Le dispositif réglementaire entrave encore le logement locatif, ce qui a contribué à une faible mobilité des travailleurs dans le pays. Une libéralisation intégrale aurait plus d'impact que le régime actuel de hausse réglementée des loyers.

Avec le recul du chômage structurel et la baisse imminente de la population d'âge actif, même une progression modeste de l'emploi suppose que l'on fasse appel à de nouveaux gisements de main-d'œuvre. Les deux réservoirs les plus importants à cet égard se trouvent chez les parents avec enfants en bas âge et les travailleurs âgés :

- Une réforme plus profonde est nécessaire pour aider les parents à mieux concilier travail et vie de famille. La révision de l'allocation parentale, avec maintenant trois

durées de versement, laisse plus de choix. En outre, il est prévu d'encourager la prestation privée de services d'accueil des jeunes enfants à domicile. Toutefois, de nouvelles réformes s'imposent. *Des données internationales montrent que les longues périodes d'inactivité sont préjudiciables à la carrière des parents et au revenu familial et peuvent par là même compromettre le développement de l'enfant. En conséquence, la durée combinée du congé de maternité et du congé parental devrait être ramenée de trois ans à deux ans ou moins.* Cependant, il est peu probable que le gouvernement tchèque suive cette recommandation, car il estime que le système actuel reflète les préférences de la société pour la garde d'enfants en milieu familial. *En tout état de cause, de nouvelles initiatives doivent être prises pour développer les services de garde d'enfants.* Une solution est d'inciter davantage les communes à offrir des services d'accueil de l'enfance. Sinon, on pourrait remplacer partiellement (ou totalement) l'allocation parentale par l'attribution de chèques-services pour la garde publique ou privée des enfants. *Enfin, la réforme fiscale récente ne règle pas entièrement le problème de la forte imposition marginale effective des familles à bas revenu dès lors qu'on prend en compte les prestations en espèces ; il faudrait revoir l'ensemble de ce dossier.*

- En ce qui concerne les travailleurs âgés, *un nouveau relèvement de l'âge de la retraite est crucial pour accroître les taux d'emploi. Et il faut aussi prêter attention à l'incitation à poursuivre l'activité après l'âge de la retraite.* À l'heure actuelle, les retraités qui travaillent encore cotisent à la retraite, mais leur pension future n'est pas ajustée en conséquence. On pourrait envisager de porter la décote de la pension en cas de retraite anticipée à un niveau supérieur à la neutralité. Les ajustements paramétriques envisagés comprennent des mesures sur ces deux fronts. En réalité, puisque la pension de retraite actuelle par répartition est très proche d'une pension à taux forfaitaire, il serait justifié d'éliminer totalement, de façon progressive, les possibilités de retraite anticipée. Enfin, il faut poursuivre les améliorations en cours du régime d'invalidité.
- Ces catégories, de même que d'autres groupes d'inactifs, ont souvent des priorités et des obligations qui sont mieux adaptées à des emplois à temps partiel. *Il faudrait que l'élimination de l'obstacle qui résulte des cotisations sociales minimales et des autres entraves au travail atypique ait priorité sur les subventions directes.*

Le renforcement des tensions sur le marché du travail et l'écart de revenu encore très prononcé par rapport à la moyenne de l'UE soulignent la nécessité d'une politique éducative bien conçue pour valoriser le capital humain. L'amélioration des qualifications peut également accélérer le changement structurel dans l'économie, par exemple en intensifiant l'innovation. Il faut en particulier s'attaquer à deux problèmes :

- La République tchèque pratique traditionnellement, comme le reste de l'Europe centrale, la sélection précoce dans l'enseignement secondaire. En conséquence, une faible proportion seulement de la population est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. *Il faut remédier à cet élitisme en sélectionnant moins les élèves et en élargissant l'accès aux cursus qui débouchent sur des études supérieures.* Il faudrait en outre renforcer l'évaluation comparative des établissements scolaires et des élèves.

### Comment tirer davantage parti de la mondialisation ?

- Comme le recommandaient les Études précédentes, il faudrait introduire des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur, à la fois pour dégager des ressources supplémentaires et pour améliorer l'efficacité du secteur. Cette mesure devrait se doubler de prêt-étudiants aidés par l'État, dont le remboursement serait fonction du revenu après obtention du diplôme. ■

L'économie tchèque est très ouverte. Ses échanges atteignent un niveau élevé, supérieur d'environ 50 % au PIB, et ils reflètent en grande partie la circulation des marchandises dans le cadre des chaînes internationales de production. Une forte proportion du commerce extérieur se fait avec l'Allemagne et, dans ce contexte, le secteur le plus important est la construction automobile. Les principaux atouts de la République tchèque sont sa situation géographique favorable et ses coûts de main-d'œuvre relativement faibles. L'implantation d'usines des grands producteurs internationaux représente une large part des investissements étrangers massifs en République tchèque. La mondialisation influe sur l'économie dans d'autres domaines : les multinationales jouent maintenant un grand rôle dans le commerce de détail, un secteur des services échangeables se crée actuellement, et la mobilité internationale croissante des travailleurs est à la fois une source de problèmes et d'opportunités.

Pour faire en sorte que l'économie continue de tirer parti de la mondialisation, il faut essentiellement prendre des mesures du type de celles qui contribuent à la croissance économique en général, en veillant à une situation macroéconomique solide et en privilégiant les mesures structurelles qui influent sur l'environnement des entreprises, notamment la simplification du droit des sociétés, la fiscalité des sociétés et du travail, la politique de l'éducation et la politique de l'innovation. Cela étant, on note quelques problèmes particuliers. À première vue, la politique commerciale pourrait être un domaine d'action important, mais elle est maintenant essentiellement régie par les décisions prises au niveau de l'UE. Malgré tout, les pouvoirs publics pourraient jouer directement un rôle dans plusieurs secteurs. Les priorités devraient être les suivantes :

- *Faire en sorte que les incitations à réaliser des investissements entièrement nouveaux et les autres aides aux entreprises en rapport avec la mondialisation soient économiquement justifiées, par exemple en raison d'une défaillance du marché ou d'effets externes.* Le bénéfice des mesures d'incitation a été élargi alors que parallèlement la durée de l'exonération fiscale a été réduite de moitié. Cela semble judicieux, bien que toute nouvelle modification des incitations à l'investissement doive reposer sur un bilan des avantages accordés et sur un suivi plus étroit des entreprises aidées. De plus, les subventions (par exemple en faveur des infrastructures publiques) et avantages qui sont souvent négociés entre les collectivités locales et les investisseurs devraient être mieux maîtrisés et un contrôle plus étroit devrait être exercé sur les petites et moyennes entreprises exportatrices. Il faudrait envisager d'élargir les compétences de CzechInvest. En particulier, il semblerait justifié de fusionner cet organisme avec CzechTrade.
- *Réformer la politique d'immigration pour exploiter les possibilités qu'ouvre la mobilité internationale croissante des travailleurs inhérente à la mondialisation.* La Slovaquie est traditionnellement la principale source d'immigration. De plus, l'adhésion à l'UE a multiplié les possibilités d'entrée de travailleurs sans

restrictions. Malgré tout, des initiatives s'imposent pour tirer parti des autres possibilités d'immigration. Il faut se féliciter des mesures visant à mettre en place un programme de « carte verte ». Pour concevoir ce programme, on pourrait s'appuyer sur l'expérience acquise avec le programme pilote actuel à points et sur les mesures efficaces qui ont été prises dans d'autres pays en faveur des immigrants qualifiés.

- *Assurer de bonnes infrastructures de transport*, car c'est l'un des facteurs clés de l'implantation des entreprises sur lesquels l'action des pouvoirs publics influe directement. Vu l'ampleur des financements affectés aux projets de transport dans le budget 2007-13 de l'UE, il faudrait évaluer soigneusement les priorités et les mécanismes d'exécution. Il conviendrait en particulier de prêter davantage attention à l'efficacité de la passation des marchés publics. On devrait envisager des partenariats public/privé, mais en les concevant minutieusement. Il faut aussi accorder plus d'importance au fret ferroviaire afin de faire jouer davantage la concurrence intermodale et d'instaurer un meilleur équilibre entre le transport routier et le transport ferroviaire.

*Renforcer l'attrait des « pôles de croissance »*. En République tchèque, c'est Prague qui attire le plus les entreprises et la capitale pourrait jouer un bien plus grand rôle en Europe centrale et orientale. Il faut remédier aux entraves à l'expansion de la région métropolitaine, et notamment aux goulets d'étranglement naissants dans les transports et aux problèmes de logement. ■

### Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter : Philip Hemmings, courriel : [philip.hemmings@oecd.org](mailto:philip.hemmings@oecd.org), tél. : +33 1 45 24 76 69, Alessandro Goglio, courriel : [alessandro.goglio@oecd.org](mailto:alessandro.goglio@oecd.org), tél. : +33 1 45 24 75 71, ou consulter le site [www.oecd.org/tcheque](http://www.oecd.org/tcheque).



## Références



**Études économiques :** Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : [www.oecd.org/librairie](http://www.oecd.org/librairie).

**Pour plus d'informations :** De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : [www.oecd.org/eco-fr](http://www.oecd.org/eco-fr).

**Perspectives économiques n° 82**, décembre 2007. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org/eco/perspectiveseconomiques](http://www.oecd.org/eco/perspectiveseconomiques).

**Réformes économiques : Objectif croissance** – Édition 2008. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org/economie/objectifcroissance2008](http://www.oecd.org/economie/objectifcroissance2008).

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.oecd.org/librairie](http://www.oecd.org/librairie)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail : [berlin.centre@oecd.org](mailto:berlin.centre@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/berlin](http://www.oecd.org/berlin)

### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE  
de Washington  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail : [mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/centrodemexico](http://www.oecd.org/centrodemexico)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.